



ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR.

**INSTRUCTION N° 1134/DEF/DRH-AA/BPRH portant abrogation d'un texte.**

*Du 10 décembre 2007*

NOR D E F L 0 7 5 2 8 5 9 J

---

*Texte abrogé :*

Instruction n° 1096/DEF/EMAA/1/PERS/ADM du 29 janvier 1992 (BOC, p. 380. ; BOEM 309.3.1) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°3 du 28 janvier 2008, texte 13.

---

L'instruction n° 1096/DEF/EMAA/1/PERS/ADM du 29 janvier 1992 modifiée, relative aux permissions et congés dans l'armée de l'air, est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps aérien,  
major général de l'armée de l'air,*

Jean-Paul PALOMEROS.